

NOTICE EXPLICATIVE SUR L'UTILISATION DU CARNET NATIONAL DE STAGE

PRESENTATION DU CARNET NATIONAL DE STAGE EN NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE

Le carnet national de stage permet de regrouper en un seul document l'ensemble des compétences professionnelles développées au cours de la formation clinique en neuropsychologie des étudiants¹ en licence et master de psychologie.

Son objectif principal est de valoriser auprès des étudiants, praticiens-référents et universitaires, l'acquisition en autonomie progressive de compétences théoriques et pratiques nécessaires à un exercice professionnel de haut niveau en neuropsychologie clinique.

Ces compétences sont regroupées dans les cinq domaines suivants :

- **Éthique et déontologie** : exercer en conformité avec la déontologie professionnelle (cf. Code de déontologie en Annexe) et être engagé dans un processus réflexif constant sur sa pratique professionnelle permettant d'en saisir les implications et enjeux éthiques.
- **Relation et communication** : mettre en œuvre les compétences relationnelles et de communication nécessaires à une pratique clinique et une collaboration interprofessionnelle de qualité.
- **Évaluation neuropsychologique** : conduire une évaluation neuropsychologique personnalisée et adaptée à une problématique clinique donnée.
- **Intervention thérapeutique** : élaborer et conduire des interventions thérapeutiques personnalisées et adaptées à des objectifs thérapeutiques préalablement définis.
- **Institution, formation et recherche** : connaître le fonctionnement des institutions et de la recherche appliquée. Actualiser ses connaissances et adapter sa pratique professionnelle en fonction des avancées scientifiques. Participer à la valorisation et la reconnaissance de la neuropsychologie auprès des autres professionnels.

A l'aide du carnet national de stage l'étudiant est ainsi capable d'identifier précisément les compétences à acquérir au cours de sa formation clinique, ce qui permet d'améliorer la recherche de stage (en fonction de compétences visées) ainsi que l'élaboration et l'évaluation des objectifs de stage avec le praticien-référent sur la base d'un document fiable et relativement exhaustif.

Le suivi sera également facilité entre les praticiens-référents des différents stages, pour une meilleure continuité dans la formation clinique des étudiants en neuropsychologie.

¹ Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Il faut noter que le carnet **ne détermine pas la note du stage mais a pour vocation d'accompagner l'étudiant** et le praticien-référent dans la construction et le déroulement du stage.

En résumé, le carnet national de stage constitue un outil pour l'étudiant et le praticien-référent afin de :

- Guider l'étudiant dans l'acquisition des différents savoirs être, savoirs et savoirs faire inhérents à la profession de psychologue spécialisé en neuropsychologie.
- Aider le praticien-référent à définir et évaluer les compétences professionnelles à transmettre à l'étudiant.
- Apprécier l'évolution de l'étudiant au cours d'un seul et même stage afin d'identifier les facilités et difficultés rencontrées et de pouvoir en rendre compte de manière objective à l'étudiant et l'université (via 3 périodes d'évaluation).
- Permettre la liaison et la continuité entre les différents stages de la licence au master.

Nous restons à votre disposition pour tout commentaire relatif à son utilisation :

formation.initiale@ofpn.fr

GUIDE DE REMPLISSAGE DE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

La partie droite de la grille est composée de quatre colonnes correspondant aux quatre stages que l'étudiant est susceptible de réaliser en les numérotant dans l'ordre chronologique (stage 1, 2, 3, 4) durant sa formation clinique en neuropsychologie.

Si l'étudiant réalise plus de quatre stages, il lui suffit **d'imprimer/photocopier une nouvelle grille d'évaluation des compétences vierge** et de continuer la numérotation en ordre chronologique (... , 5, 6, 7, 8).

Chaque colonne de stage se décline en trois colonnes permettant d'évaluer les compétences à trois périodes au cours d'un seul et même stage :

- ✓ **Période 1** (1^{ère} colonne) : **en début de stage**, la grille doit être complétée par le praticien-référent en présence de l'étudiant, afin de déterminer les objectifs à acquérir.

Pour chaque compétence envisagée une croix (X) est indiquée au niveau de la première colonne du stage correspondant afin de signifier que cette compétence sera travaillée au cours du stage.

- ✓ **Période 2** (2^{ème} colonne) : **en milieu de stage**, chacune des compétences peut être évaluée de 1 à 3 ou NA (non applicable), selon le niveau de maîtrise de la compétence par le stagiaire ou si elle n'a finalement pas pu être travaillée pour le moment (cf. page 8 Descriptif de l'évaluation des compétences).

La grille est complétée par le praticien-référent et un retour est fait à l'étudiant.

Par défaut, ne rien noter dans les cases des compétences qui n'ont pas été envisagées au début du stage. Si une compétence n'était pas envisagée au début du stage mais a finalement été travaillée, celle-ci est évaluée.

- ✓ **Période 3** (3^{ème} colonne) : **en fin de stage**, le remplissage de la grille suit les mêmes modalités que pour la période 2.

Si l'évaluation en milieu de stage (période 2) ne peut être réalisée (par exemple, si la durée du stage est trop courte), il faut laisser la deuxième colonne vide et remplir directement la troisième colonne lors de l'évaluation en fin de stage (période 3).

Exemple :

DOMAINE DE COMPETENCE	Stage n° : 1			Stage n° : 2			Stage n° : 3			Stage n° : 4		
Compétence 1	X	1	2	X	2	2	X		3			
<i>Description compétence 1</i>												
Compétence 2	X	1	2	X	2	2	X		3			
<i>Description compétence 2</i>												
Compétence 3				X	NA	NA			2			
<i>Description compétence 3</i>												

Dans cet exemple, l'étudiant a réalisé 3 stages au cours de sa formation clinique :

- Lors du stage 1, seules les deux premières compétences ont été envisagées comme susceptibles d'être travaillées au cours du stage (X sur la première colonne). Ces deux compétences ont bien été évaluées aux périodes 2 et 3. Les colonnes de la compétence 3 ne sont pas remplies car cette compétence n'a pas été envisagée et n'a jamais été travaillée.
- Lors du stage 2, les trois compétences sont envisagées en début de stage et sont bien évaluées en période 2 et 3. Toutefois, on remarque que la compétence 3 qui avait été envisagée en début de stage n'a finalement jamais été travaillée, ce qui explique la notation NA en période 2 et 3.
- Lors du stage 3, seules les deux premières compétences sont envisagées dès le début du stage. En raison d'une durée de stage trop courte l'évaluation de la période 2 (mi-stage) n'est pas proposée, ce qui explique que la deuxième colonne soit vide. La troisième colonne est en revanche bien complétée pour l'évaluation de la période 3 (fin de stage). Alors qu'elle n'avait pas été envisagée en début de stage (absence de X), on remarque que la compétence 3 est évaluée à la période 3 car elle a finalement été travaillée au cours du stage.

FEUILLE D'OBSERVATIONS

Les observations et commentaires sont à rédiger sur la Feuille d'observations (cf. Annexe). Cette feuille doit être **imprimée sur une page libre lors de chaque stage**, à conserver par l'étudiant qui pourra en transmettre une copie aux responsables de sa formation avec une copie de la Grille d'évaluation des compétences complétée.

Cette procédure permet de ne pas garder dans le carnet national de stages d'éventuels observations et commentaires pouvant porter préjudice à l'étudiant au cours de sa formation clinique.

A chaque période d'évaluation, il est recommandé qu'une copie de la Grille d'évaluation de compétences complétée (accompagnée éventuellement d'une copie de la Feuille d'observations) soit transmise à l'enseignant référent et aux responsables de la formation.

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

ENCADREMENT DU STAGE

L'arrêté du 19 mai 2006 fixe les modalités d'organisation et de validation du stage professionnalisant prévu par le décret 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Article 1 (extrait) : « Le stage prévu à l'article 1er du décret du 22 mars 1990 susvisé vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master, mention psychologue, à laquelle est inscrit l'étudiant. Il peut être effectué en France ou à l'étranger. Lorsque le stage est réalisé à l'étranger, le psychologue praticien-référent qui en assure la responsabilité conjointe doit être titulaire du titre de psychologue ou d'un ou plusieurs diplômes, certificats ou titres mentionnés au II de l'article 44 de la loi du 25 juillet 1985.»

Article 2 : « Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master. »

Le stage doit répondre essentiellement à une finalité pédagogique. Dans la convention de stage, le libellé du contenu du stage doit être précis. La mission fixée et les activités confiées au stagiaire doivent être suffisamment définies, et précisées dans les objectifs. La grille de compétences du carnet national de stage a pour objectif de servir de support à l'élaboration de ces objectifs.

La convention de stage tripartite établit le lien juridique entre le stagiaire, le responsable de formation, le représentant de l'établissement de formation et celui de l'organisme d'accueil.

Durant le stage, l'étudiant est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'institution, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Ledit règlement doit être porté à la connaissance du stagiaire.

DEONTOLOGIE

L'enseignant-référent universitaire et le praticien-référent veillent à ce que l'étudiant en stage connaisse, respecte et applique les dispositions du **Code de déontologie des psychologues (version 2021 : www.codededeontologiedespsychologues.fr)**.

Au cours du stage, le devoir de réserve, le secret professionnel ainsi que la discrétion professionnelle doivent être impérativement respectés.

Plus précisément, l'étudiant en stage fait preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses expressions personnelles.

Il respecte les réglementations en vigueur en matière de secret professionnel en s'engageant à ne pas communiquer à des tiers non autorisés des informations relatives à la santé, aux comportements et à la situation sociale des usagers de son lieu de stage.

Également, il fait preuve de discrétion quant aux informations relatives aux activités cliniques, scientifiques et administratives de son lieu de stage, et s'engage à ne pas les communiquer à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil (y compris dans le cadre du rapport de stage). Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage, mais également après son expiration.

L'étudiant ne conserve, n'emporte ou ne prend copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord de ce dernier.

CARNET NATIONAL DE STAGE EN NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE

ETUDIANT.E

NOM :

Prénom :

N° étudiant :

Université :

TABLE DES MATIERES

DESCRIPTIF DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES.....	3
GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE.....	4
Éthique & déontologie	4
Relation & communication	4
Évaluation neuropsychologique	6
Intervention thérapeutique	8
Institution, formation & recherche	9
SIGNATURES ET TAMPONS.....	11
FEUILLE D'OBSERVATIONS.....	12

STAGE n° :

Nom de la structure :

Adresse :

Enfants Adolescents Adultes (<65 ans) Adultes (>65 ans)

Troubles neurologiques/neurodéveloppementaux Troubles psychiatriques/addictologiques

Evaluation Intervention thérapeutique Individuel Groupe

Dates : du __/__/20__ au __/__/20__ Durée : _____ heures

Nombre de jours par semaine : _____ jours

Psychologue référent :

NOM, Prénom :

N° ADELI :

@✉:

☎ : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Enseignant-référent (à l'Université) :

NOM, Prénom :

@✉:

☎ : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

STAGE n° :

Nom de la structure :

Adresse :

Enfants Adolescents Adultes (<65 ans) Adultes (>65 ans)

Troubles neurologiques/neurodéveloppementaux Troubles psychiatriques/addictologiques

Evaluation Intervention thérapeutique Individuel Groupe

Dates : du __/__/20__ au __/__/20__ Durée : _____ heures

Nombre de jours par semaine : _____ jours

Psychologue référent :

NOM, Prénom :

N° ADELI :

@✉:

☎ : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Enseignant-référent (à l'Université) :

NOM, Prénom :

@✉:

☎ : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

STAGE n° :

Nom de la structure :

Adresse :

- Enfants Adolescents Adultes (<65 ans) Adultes (>65 ans)
 Troubles neurologiques/neurodéveloppementaux Troubles psychiatriques/addictologiques
 Evaluation Intervention thérapeutique Individuel Groupe

Dates : du __/__/20__ au __/__/20__ Durée : _____ heures

Nombre de jours par semaine : _____ jours

Psychologue référent :

NOM, Prénom :

N° ADELI :

@✉:

☎ : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Enseignant-référent (à l'Université) :

NOM, Prénom :

@✉:

☎ : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

STAGE n° :

Nom de la structure :

Adresse :

- Enfants Adolescents Adultes (<65 ans) Adultes (>65 ans)
 Troubles neurologiques/neurodéveloppementaux Troubles psychiatriques/addictologiques
 Evaluation Intervention thérapeutique Individuel Groupe

Dates : du __/__/20__ au __/__/20__ Durée : _____ heures

Nombre de jours par semaine : _____ jours

Psychologue référent :

NOM, Prénom :

N° ADELI :

@✉:

☎ : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Enseignant-référent (à l'Université) :

NOM, Prénom :

@✉:

☎ : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

DESCRIPTIF DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

1 = compétence en cours d'acquisition sous supervision directe.

Une compétence de niveau 1 correspond à une période d'observation/sensibilisation/initiation de la pratique professionnelle.

2 = compétence en cours d'acquisition et mise en œuvre sous supervision directe.

La mise en œuvre de la compétence se fait seul ou en présence du praticien référent, mais dans tous les cas ce dernier doit réaliser des rectifications et renforcer activement les acquis. Une compétence de niveau 2 correspond à une période de consolidation de la pratique professionnelle.

3 = compétence acquise et mise en œuvre sous supervision différée.

La compétence peut être mise en œuvre seul et dans des situations nouvelles et complexes mais fait bien sûr l'objet d'une supervision différée. Une compétence de niveau 3 correspond à une période d'autonomie/mise en responsabilité de la pratique professionnelle.

NA = compétence initialement envisagée mais finalement non travaillée sur le lieu de stage.

Indiquer NA en période 2 et/ou 3 seulement si la compétence avait initialement été envisagée en période 1 (donc avec un X dans la 1^{ère} colonne).

Pour rappel :

- Une case est vide si la compétence est non envisagée lors de l'évaluation en début de stage ou si l'évaluation à mi-stage n'est pas proposée (2^{ème} colonne).
- L'évaluation doit être communiquée à l'étudiant à chaque période de stage, ainsi qu'à l'enseignant-référent et aux responsables de la formation.

GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE

<u>ÉTHIQUE & DEONTOLOGIE</u>	Stage n° :			Stage n° :			Stage n° :			Stage n° :		
Connaitre et appliquer le Code de déontologie.												
<i>Le stagiaire connait le contenu du Code de déontologie des psychologues et l'applique dans son attitude, son positionnement et sa pratique professionnels.</i>												
Connaitre les textes réglementaires relatifs au statut et aux fonctions du psychologue.												
<i>Le stagiaire connait les textes spécifiques réglementant le statut, les fonctions et les pratiques du psychologue employé par le lieu de stage. Exemple : connaissance de la fiche métier et du décret portant sur le statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière.</i>												
Réfléchir aux implications éthiques relatives à sa pratique professionnelle.												
<i>Le stagiaire réfléchit aussi bien aux valeurs qui guident ses interprétations cliniques et ses choix thérapeutiques qu'aux conséquences concrètes à court et à long terme de ses évaluations et interventions.</i>												

<u>RELATION & COMMUNICATION</u>	Stage n° :			Stage n° :			Stage n° :			Stage n° :		
Respecter les conventions socioprofessionnelles établies par le lieu de stage.												
<i>Le stagiaire est ponctuel et assidu. Il a une tenue vestimentaire adaptée et respecte les règles d'hygiène et de sécurité établies par le lieu de stage.</i>												
Organiser et planifier ses activités professionnelles de manière autonome.												
<i>Le stagiaire organise spontanément ses activités en lien avec les missions confiées par le référent. Il les remplit dans le temps qui lui a été imparti. Il prend des initiatives ajustées.</i>												
Présenter clairement et de manière adaptée sa fonction et la nature de ses interventions.												
<i>Le stagiaire présente clairement sa fonction (notamment en lien avec la profession de psychologue) ainsi que les objectifs de ses interventions et les outils qu'il utilise aux patients et aux professionnels rencontrés. Il adapte son discours à son interlocuteur, qu'il soit patient ou professionnel.</i>												
Rechercher et entretenir la collaboration interprofessionnelle.												

<p><i>Le stagiaire sollicite les professionnels de façon à avoir un éclairage concernant une problématique clinique et/ou pour collaborer plus globalement à la prise en charge d'un patient. Il répond aux sollicitations de l'équipe. Il peut combiner ses observations avec celles des autres et entendre les avis divergents.</i></p>				
<p>Être empathique et bienveillant.</p>				
<p><i>Le stagiaire comprend les émotions ressenties par le patient et se montre empathique tout en maintenant une posture professionnelle. Il tient également compte de son propre vécu dans les dynamiques relationnelles avec le patient. Il adapte sa posture au profil psychologique du patient (par exemple, par des conduites de réassurances chez un patient anxieux). Le stagiaire encourage et renforce les efforts fournis par le patient. Il n'émet pas de jugement de valeur.</i></p>				
<p>Etablir et maintenir une alliance thérapeutique.</p>				
<p><i>Le stagiaire identifie les facteurs favorisant ou menaçant l'établissement et le maintien de l'alliance thérapeutique et tente de renforcer les éléments favorisants.</i></p>				
<p>S'adapter aux ressources psychologiques du patient.</p>				
<p><i>Le stagiaire adapte le niveau de difficulté de ses évaluations et interventions aux ressources psychologiques du patient. Le vocabulaire, la diction, la gestuelle et la posture sont adaptés.</i></p>				
<p>Poser des questions adaptées et recueillir des informations utiles à la démarche clinique.</p>				
<p><i>Le stagiaire pose des questions utiles à sa démarche clinique, c'est-à-dire permettant d'affiner le raisonnement clinique et l'élaboration des hypothèses diagnostiques.</i></p>				
<p>Favoriser un échange collaboratif et fructueux.</p>				
<p><i>Le stagiaire pose des questions ouvertes pour permettre au patient et/ou l'entourage de s'exprimer. Il s'ajuste au contenu fourni spontanément par l'interlocuteur en complétant éventuellement de façon fluide et dirigée. Il sait recentrer l'échange si nécessaire. Il essaie de reformuler les propos exprimés pour s'assurer de les avoir bien compris et tente lorsque cela est possible de résumer les échanges de façon à faciliter la compréhension et la mémorisation des informations par le patient et/ou l'entourage.</i></p>				
<p>Transmettre les éléments d'une évaluation ou d'une intervention</p>				
<p><i>Le stagiaire fait une transmission orale de ses évaluations et interventions de manière claire, structurée et nuancée (par exemple, lors de réunions cliniques pluridisciplinaires). Dans les transmissions écrites, le stagiaire s'adapte au format (compte-rendu, annotation dans un dossier, courrier, ...) et tient compte du fait que ses transmissions sont susceptibles d'être partagées.</i></p>				
<p><i>Les transmissions orales et écrites sont formulées de manière adaptée à un objectif de transmission d'informations cliniques pertinentes. Elles permettent une meilleure compréhension et prise en compte de la dimension neuropsychologique du fonctionnement du patient par le ou les destinataires.</i></p>				

ÉVALUATION NEUROPSYCHOLOGIQUE	Stage n° :			Stage n° :			Stage n° :			Stage n° :		
Identifier et contextualiser la demande d'évaluation.												
<p><i>Le stagiaire identifie la nature et l'origine de la demande d'évaluation. Si les informations à sa disposition sont insuffisantes, il sait rechercher des éléments complémentaires auprès des différentes sources disponibles (professionnel adresseur, dossiers, équipe soignante, ...). Le stagiaire peut faire la synthèse de toutes ces informations et formuler la question à laquelle l'évaluation doit tenter de répondre. Il s'assure de la compréhension des principaux enjeux par le patient, et si possible essaie de faire émerger la demande personnelle de celui-ci. Le stagiaire oriente le patient vers le professionnel le plus adapté pour répondre à la demande si celle-ci ne relève pas de sa compétence ou de la structure dans laquelle il intervient.</i></p>												
Conduire un entretien clinique d'anamnèse.												
<p><i>Le stagiaire conduit un entretien clinique d'anamnèse avec le patient et éventuellement son entourage.</i></p>												
Conduire un entretien clinique de restitution.												
<p><i>Le stagiaire conduit un entretien clinique de restitution avec le patient et éventuellement son entourage. Il revient sur la démarche et l'objectif du bilan neuropsychologique réalisé, informe le patient (et éventuellement sa famille) de ses résultats, les explique et les remet en perspective avec la plainte initiale. Il présente ses préconisations thérapeutiques, les argumente et répond aux questions posées.</i></p>												
Formuler une ou plusieurs hypothèses psychodiagnostiques.												
<p><i>Le stagiaire formule une ou des hypothèses psychodiagnostiques (en termes de fonctionnement neuropsychologique) en amont de la passation des outils d'évaluation afin de les préparer en conséquence. Il s'appuie sur ses connaissances des tableaux cliniques et considère l'ensemble des éléments dont il dispose (dossier, anamnèse, ...). Le stagiaire s'appuie essentiellement sur des éléments factuels et ne cherche pas à démontrer une conviction personnelle.</i></p>												
Sélectionner les outils d'évaluation pertinents et organiser le déroulement de leur passation.												
<p><i>Le stagiaire sélectionne les outils d'évaluation (entretien clinique, observation comportementale, questionnaires, outils psychométriques, ...) en lien avec les hypothèses cliniques, les objectifs de l'évaluation, les caractéristiques du patient, mais aussi avec les différents paramètres contextuels (troubles médicaux susceptibles d'influencer l'évaluation neuropsychologique, matériel et normes disponibles, ...), et peut argumenter ses choix. Il envisage une approche par inclusion mais aussi par exclusion. Il organise leur passation de façon à respecter les règles d'administration et les ressources cognitives du patient.</i></p>												
Prendre en compte les éléments motivationnels et psycho-comportementaux.												
<p><i>Le stagiaire s'appuie sur des observations qualitatives dans sa démarche clinique et thérapeutique. Il repère une difficulté ou une aisance particulière, identifie les attraits et désintérêts du patient pour certaines épreuves et l'impact motivationnel qui en découle. Il est attentif aux manifestations psycho-comportementales de certains troubles (fatigabilité, anxiété, distractibilité, désinhibition, impulsivité, ...).</i></p>												

Rédiger un compte rendu d'évaluation neuropsychologique																				
<p><i>Le stagiaire rédige un compte-rendu écrit d'une évaluation de manière claire et structurée, avec différentes parties identifiables. Il comprend a minima une anamnèse, les scores obtenus aux outils psychométriques avec les normes utilisées, les interprétations des différents résultats et observations recueillis, une conclusion répondant à la demande initiale, ainsi que la formulation de préconisations personnalisées et adaptées.</i></p> <p><i>Dans son compte-rendu, le stagiaire emploie des formulations qui laissent peu de place à l'ambiguïté. Il utilise les généralités de façon justifiées, un vocabulaire à la fois précis et intelligible, et s'adapte aux destinataires du document.</i></p>																				

<u>INTERVENTION THERAPEUTIQUE</u>	Stage n° :			Stage n° :			Stage n° :			Stage n° :										
Etablir un plan spécifique d'intervention thérapeutique.																				
<p><i>Le stagiaire élabore en collaboration avec le patient un plan d'intervention thérapeutique personnalisé dont le patient est l'acteur principal. Ce plan d'intervention personnalisé est adapté à la problématique clinique, au profil neuropsychologique ainsi qu'aux ressources psychosociales et culturelles du patient. Une analyse du retentissement fonctionnel des troubles évalués permet de définir et de hiérarchiser des objectifs/axes thérapeutiques concrets et réalistes.</i></p>																				
Sélectionner et/ou élaborer des outils thérapeutiques appropriés.																				
<p><i>Le stagiaire sélectionne et/ou élabore les outils thérapeutiques qui sont pertinents pour atteindre les objectifs fixés par le plan d'intervention personnalisé.</i></p>																				
Apprécier l'efficacité d'une intervention thérapeutique.																				
<p><i>Le stagiaire réalise des mesures de ligne de base en amont de l'intervention qu'il renouvelle au cours et en fin de l'intervention en vue d'en apprécier l'efficacité. Il sélectionne les indicateurs pertinents et utilise/crée des outils de mesure adaptés. Il prend notamment en compte le bien-être physique et émotionnel ainsi que la qualité de vie globale du patient mais aussi l'impact fonctionnel en lien avec les objectifs visés. Il tient compte des effets test-retest et interprète les résultats des évaluations comparatives au regard des limites identifiées.</i></p>																				
Elaborer et conduire des séances thérapeutiques individuelles.																				
<p><i>Le stagiaire veille à ce que les séances thérapeutiques individuelles soient structurées et les interventions cohérentes d'une séance à l'autre. Il permet la réalisation des objectifs intermédiaires visés. Il fait des retours réguliers au patient sur ce qui a été fait lors des séances précédentes, rappelle les objectifs de la séance en cours et des suivantes et synthétise les points à retenir de la séance. Il situe le patient par rapport aux objectifs de prise en charge et aborde les séances à venir. Le stagiaire respecte le rythme du patient et accommode les tâches prévues si besoin.</i></p>																				

FEUILLE D'OBSERVATIONS - Stage n°.....

Étudiant : Psychologue-Référent :

!/! A IMPRIMER SUR UNE PAGE LIBRE !/!

Période 1 Observations/commentaires en début de stage :

Période 2 Observations/commentaires en milieu de stage :

Période 3 Observations/commentaires en fin de stage :